

Besoins fondamentaux de l'enfant : état des connaissances

Flora Bolter et Anne-Clémence Schom, chargées d'études à l'Observatoire national de la protection de l'enfance, **Elsa Keravel et Anne Oui,** chargées de mission à l'Observatoire national de la protection de l'enfance, **Gilles Séraphin,** directeur de l'Observatoire national de la protection de l'enfance¹.

Les besoins de l'individu expriment sa dépendance à l'égard de son milieu extérieur (Pourtois et Desmet, 2011). Selon Henri Laborit (cité par Pain, 2009), les besoins de l'être humain sont corrélés à son état de développement (Zaouche *et al.*, 2007). Pour un bébé en état d'« immaturité organique » (David, 2013), et donc de dépendance complète à son environnement,

la satisfaction des besoins indispensables à sa survie nécessite l'intervention d'un autre, le parent le plus souvent. Dans une optique développementale, l'enjeu de la satisfaction des besoins du petit humain est de lui apporter les soins sans lesquels [il] ne peut ni grandir, ni apprendre, ni s'épanouir (Brazelton et Greenspan, 2003), les différentes dimensions du développement (moteur, neurologique, émotionnel et affectif...) étant très interdépendantes au cours des premiers mois (David, 2013). Pour Thomas Berry Brazelton et Stanley Ira Greenspan (2003), un *feedback* (effet de boucle) continu entre hérédité (ou « schéma physiologique » de l'enfant) et environnement (en particulier les réactions des parents) contribue

au développement de l'enfant : les parents doivent adapter leur comportement aux besoins singuliers de leur enfant (du point de vue de son « tempérament » ou « schéma physiologique ») afin qu'il puisse développer ses qualités particulières.

Consensus quasi universel autour de certains besoins

Existe-t-il des « besoins fondamentaux », certains besoins étant plus importants que d'autres ? Différentes nomenclatures ont été établies, et ce dès 1938 (Pourtois et Desmet, 2011). Carl Lacharité, Louise Éthier et Pierre Nolin (2006) relèvent un consensus quasi universel autour de certains besoins (d'ordre physique ou éducatif) ; d'autres (les besoins d'ordre psychologique par exemple) suscitent des controverses d'une collectivité à l'autre, voire à l'intérieur d'une même collectivité. En 1970, Abraham Harold Maslow a proposé une théorie de la motivation reposant sur cinq besoins humains fondamentaux et hiérarchisés (physiologique, de sécurité, d'amour, d'estime, d'accomplissement de soi). Pour cet auteur, l'apparition d'un besoin dépend de la satisfaction du besoin « précédent ». Le paradigme des douze besoins psychopédagogiques élaboré par Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet (2011) comporte quatre dimensions (affectives, cognitives, sociales et de valeurs), chacune recouvrant trois besoins spécifiques de l'enfant qui impliquent des catégories d'attitude parentale. T. B. Brazelton et S. I. Greenspan (2003) définissent sept « besoins incontournables ». Il s'agit des expériences et des soins que tout enfant

a le droit d'avoir, formulés comme suit : le besoin de relations chaleureuses et stables ; le besoin de protection physique, de sécurité et de régulation ; le besoin d'expériences adaptées aux différences individuelles ; le besoin d'expériences adaptées au développement ; le besoin de limites, de structures et d'attentes ; le besoin d'une communauté stable, de son soutien, de sa culture ; le besoin de protection de notre avenir.

Approche écosystémique des besoins de l'enfant

Les programmes nationaux de soins aux enfants fondés sur une approche écosystémique des besoins de l'enfant, s'ils reposent également sur sept besoins développementaux de l'enfant au Royaume-Uni (*Looking after children*) comme au Québec (Initiative Aides) et en Italie (Programme d'intervention pour prévenir l'institutionnalisation), en donnent des formulations différentes de celles proposées par T. B. Brazelton et S. I. Greenspan. Pour les programmes anglais (Jones, 2015) et québécois (Lessard *et al.*, 2010), les sept besoins sont : la santé, l'éducation, le développement comportemental et affectif, l'identité, les relations familiales et sociales, la présentation de soi, les habiletés à prendre soin de soi. Pour le programme italien (Milani, 2015), les sept dimensions dont l'enfant a besoin pour grandir sont : santé et croissance ; émotions, pensées, communication et comportement ; identité et estime de soi ; autonomie ; relations familiales et sociales ; apprentissage ; jeux et loisirs.



© UNICEF / UNICEF2025_Berthel APF-Service

L'ESSENTIEL

► Dans le cadre de la préparation d'une démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, organisée en 2016 à la demande du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (Onpe) a réalisé une revue bibliographique publiée en 2016.

Le présent texte est extrait d'un article publié par les auteurs dans la *Revue des politiques sociales et familiales*.

Établir des relations affectives stables : le besoin absolu

La représentation des besoins essentiels a évolué, passant d'une conception hiérarchisée – selon A. H. Maslow comme indiqué *supra* – à l'identification d'un « *méta besoin* » (Lacharité *et al.*, 2006). Il s'agit du besoin qu'ont tous les enfants d'établir des relations affectives stables avec des personnes de leur entourage immédiat ayant la

capacité, et étant disposées, à leur porter attention et à être psychologiquement disponibles. Ce besoin est « *méta* » car il englobe la plupart (si non l'ensemble) des autres besoins fondamentaux ressentis par un enfant au cours de son développement. La satisfaction de ces derniers semble ne pouvoir être atteinte que dans le contexte du contentement suffisant du premier besoin. Ainsi, pour T. B. Brazelton et S. I. Greenspan, les aspects « *régulateurs* » des relations chaleureuses et stables (qui procurent la sécurité, assurent la santé physique, combinent les besoins élémentaires de nourriture et d'abri) aident les enfants à demeurer dans un état de calme et d'attention propice aux nouveaux apprentissages. Répondre de manière pertinente aux besoins relationnels de l'enfant a comme principal enjeu de préserver le sentiment de sécurité de base, qui est l'assise de toute dynamique de développement (Bonneville-Baruchel, 2014).

Les besoins de l'enfant sont également reconnus par le droit. Certes, Maurice Berger (2012) déplore l'absence, dans les textes légaux, de référence aux besoins minimums qui doivent être contentés pour qu'un enfant se développe correctement. [...]

Les doctrines onusiennes (Convention internationale des droits de l'enfant) et de juristes français établissent un lien direct entre le principe d'intérêt de l'enfant et la prise en compte de ses besoins essentiels ou prioritaires (Capelier, 2015).

Des besoins similaires selon les situations ?

Même si on peut identifier un corpus de besoins fondamentaux, cela ne signifie pas que « *les besoins de l'enfant* » soient une notion applicable de la même manière dans toutes les situations.

La première constatation qui s'impose lorsqu'on cherche à distinguer les besoins selon les âges relève de la définition même de l'enfance : la période qui va de la naissance à l'âge adulte est caractérisée par des rythmes et des étapes différentes, avec une capacité d'expression et un niveau de discernement dont les réalités sont en évolution constante. Les besoins de l'enfant ne trouvent pas la même expression lorsque ce dernier est nourrisson, enfant ou adolescent. Ce constat a conduit de nombreux auteurs à réfléchir sur l'identification des besoins en proposant une division de l'enfance en plusieurs

périodes et sur l'accompagnement adapté qui doit être proposé pour chacune d'elles.

« Pouvoir se sentir exister de manière continue »

À cette réalité évolutive de l'enfant et de son rapport au monde correspondent des besoins qui, tout en restant de même type globalement, s'expriment de manière différente selon les âges. Ces différences sont particulièrement apparentes dans les premiers temps de la vie. Marie-Paule Durieux (2013) décrit ainsi le lien qui se tisse entre les parents et l'enfant au moment de la naissance, soulignant l'état de forte dépendance du bébé vis-à-vis de son environnement et de ses parents. Les soins corporels et psychiques adéquats,

peut découler des approches par stades, il reste nécessaire de pouvoir adapter la pratique et l'identification des besoins en fonction des âges. Le Cahier d'analyse des besoins de l'enfant (Cabe), développé au Québec, présente ainsi des adaptations correspondant à six groupes d'âge : de la période prénatale à 1 an ; de 1 à 2 ans ; de 3 à 4 ans ; de 5 à 10 ans ; de 11 à 15 ans ; de 16 à 18 ans. Cependant, Emmanuelle Bonneville-Baruchel (2014) propose de davantage tenir compte de l'âge psychique de l'enfant que de l'âge réel, c'est-à-dire de considérer l'état évolutif de sa construction subjective et de ses capacités psychiques.

Par ailleurs, le sexe biologique et le genre social font également partie des éléments qui peuvent être évoqués pour adapter la lecture des besoins à la situation individuelle de chaque enfant. De façon générale, les auteurs ne mettent pas en avant une hypothétique différence ontologique entre les garçons et les filles qui poserait une différence radicale dans leurs besoins (que cette différence soit présentée comme biologique, essentielle ou culturelle). En revanche, le type de problématique rencontrée n'est pas le même selon que les enfants ou les adolescents soient filles ou garçons (Lanctôt, 2015). Par ailleurs, l'accompagnement qui est proposé aux enfants, dès le très jeune âge, prend souvent différemment en compte les besoins des enfants selon que ces derniers soient filles ou garçons (Cresson, 2010). S'agissant des actions menées envers les adolescents, des études font ressortir une adaptation quasi exclusive au public masculin. En outre, une forte considération de ces différences peut engendrer un renforcement des stéréotypes.

D'autres caractéristiques socio-démographiques, voire culturelles et religieuses, peuvent aussi avoir un impact sur l'identification des différents besoins des enfants. En protection de l'enfance, et en particulier dans le cas du placement, l'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant stipule ainsi qu'« il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine

ethnique, religieuse, culturelle et linguistique ». Les besoins culturels (au sens de besoin de prise en compte des particularités culturelles, religieuses, etc.) ne sont pas des droits spécifiques à certains enfants qui auraient la « particularité » d'être issus d'une culture ou d'une tradition considérée comme « autre ». Ces droits universels et inaliénables, reposant sur une analyse des besoins de chaque enfant, s'expriment dans des contextes variés qui peuvent impliquer une attention différenciée. Il en est de même pour les situations de handicap, qui créent les expressions de « *special needs* » (besoins spéciaux) dans les pays anglo-saxons, ou besoins « spécifiques » ou « particuliers » dans les pays francophones. Par exemple, en France, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées évoque les accompagnements adaptés à tous les types de situation de handicap comme des « *besoins particuliers* ».

La question des besoins fondamentaux de l'enfant est ainsi réfléchie depuis de nombreuses années et dans différents champs disciplinaires. Plus récemment, elle est devenue un principe directeur dans la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. ■

« POUR T. B. BRAZELTON ET S. I. GREENSPAN, LES ASPECTS "RÉGULATEURS" DES RELATIONS CHALEUREUSES ET STABLES (QUI PROCURENT LA SÉCURITÉ, ASSURENT LA SANTÉ PHYSIQUE, COMBLENT LES BESOINS ÉLÉMENTAIRES DE NOURRITURE ET D'ABRI) AIDENT LES ENFANTS À DEMEURER DANS UN ÉTAT DE CALME ET D'ATTENTION PROPICE AUX NOUVEAUX APPRENTISSAGES ».

définis par Donald Woods Winnicott (1989), lui sont nécessaires pour, selon l'expression utilisée tout le long de l'ouvrage, « *pouvoir se sentir exister de manière continue* ». Se focalisant plutôt sur les enfants âgés de 0 à 2 ans, Myriam David (2013) souligne la nécessité de prendre en compte la spécificité de ce temps et des besoins qui s'y expriment, et ce pour l'ensemble du devenir de l'enfant. Anne Perret et Fabien Poulle (2015) proposent un dispositif qui répond aux besoins des adolescents âgés de 10 ans à 18 ans, en tenant compte de la particularité de cette période en raison des remaniements psychiques importants qui y sont à l'œuvre.

Les besoins du nourrisson, du jeune enfant et de l'adolescent ne sont pas identiques : sans nécessairement céder au déterminisme qui

Sources: Cet article est issu d'une première publication. S'y référer pour consulter les références bibliographiques des auteurs cités dans cet article: Bolter F., Keravel E., Oui A., Schom A.-C., Séraphin G. Les besoins fondamentaux de l'enfant. Une revue bibliographique internationale. *Revue des politiques sociales et familiales*, 2017, n° 124 : 105-112. Intégralité de l'article accessible en ligne: https://www.persee.fr/doc/caf_2431-4501_2017_num_124_1_3210

Autre source à consulter : Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). *Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance*. [Note d'actualité], Paris: ONPE, octobre 2016: 125 p. En ligne : https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/notedactu_besoins_de_lenfant.pdf]

1. Fonction des auteurs au moment de la publication de leur article dans *Revue des politiques sociales et familiales*, 2017, n° 124 : p. 107-112.